

Montreux, le 26 octobre 2017

Remise du Prix du fédéralisme 2017 : Discours du conseiller d'État Pascal Broulis, président de la Fondation ch

Madame, Monsieur,

La démocratie directe, la subsidiarité et l'équivalence fiscale sont les pierres angulaires du fédéralisme suisse. Ces principes constitutionnels favorisent la prospérité commune et la cohésion interne, mais aussi la diversité culturelle et linguistique de notre pays. Ils garantissent la participation des citoyens au fonctionnement de l'État.

En s'interrogeant sur le fédéralisme et sur les mesures qui permettraient de le renforcer, la Fondation ch a très vite compris que la communication joue un rôle important. Il est indispensable de sensibiliser davantage l'opinion publique aux questions du fédéralisme, en débattant de ses atouts, de son mode de fonctionnement et de ses retombées.

Afin de porter haut la bannière du fédéralisme et de le rendre concret et vivant pour nos autorités et pour le grand public, la Fondation ch a décidé, en 2012, de créer le Prix du fédéralisme. Par ce prix, elle entend honorer une personne ou une institution qui s'engage avec conviction en faveur du fédéralisme suisse.

Ce prix comprend une plaquette gravée au nom du lauréat – elle sera apposée dans le hall d'entrée de la Maison des cantons, un lieu hautement symbolique – et un trophée représentatif du fédéralisme créé en collaboration avec la Société suisse des beaux-arts.

À l'occasion d'un concours, huit artistes ont présenté un projet de trophée. C'est le « puzzle des cantons » qui a été retenu. Son auteur, Florian Graf, artiste et architecte, a reçu de nombreuses distinctions pour ses œuvres, dont le « Swiss Art Award 2013 ».

Le trophée créé par Monsieur Graf se présente sous la forme d'un puzzle dont les pièces peuvent être ôtées de leur support et assemblées, afin de montrer la cohésion et la force de notre État fédéral, mais aussi sa diversité, sa souplesse et sa capacité de changement.

Chaque pièce est unique, à l'instar des cantons. Les pièces sont superposables sur leur socle, l'ordonnancement est modifiable à loisir ; un petit ou un grand canton peuvent se retrouver au sommet de la pyramide et rappeler ainsi la saine concurrence entre cantons.

J'ai le très grand plaisir de remettre le quatrième « Prix du fédéralisme ». En 2014, nous avons rendu hommage à Arnold Koller et à son action politique. Je salue chaleureusement Monsieur Koller, qui est présent ce soir. En 2015, le prix est revenu à Emil Steinberger pour son engagement culturel et civil ; en 2016, c'est le projet PRIMA du canton de Neuchâtel qui a été récompensé pour son action dans l'enseignement précoce de l'allemand par immersion partielle. Cette année, le jury de la Fondation ch a choisi un projet lié au dialogue et à la coopération.

Le Prix du fédéralisme 2017 est attribué à l'Assemblée interjurassienne. Cette assemblée, fondée en 1994, illustre, selon le jury de la Fondation ch, la capacité du fédéralisme suisse à résoudre les problèmes institutionnels par le dialogue, la coopération et la valorisation des intérêts communs.

Durant près d'un quart de siècle, l'Assemblée interjurassienne a œuvré à rapprocher les deux communautés jurassiennes, en développant des collaborations à tous les niveaux de façon pacifique et démocratique. Elle est le symbole d'un fédéralisme dynamique, ouvert aux remises en question et dont les institutions facilitent le rapprochement des populations et la compréhension entre celles-ci.

Avant de remettre ce prix, un court-métrage réalisé pour la circonstance par le bureau Jura-Berne de la RTS retraçant l'histoire de la Question jurassienne et des actions menées par l'Assemblée interjurassienne sera projeté. Serge Jubin, journaliste jurassien et fin connaisseur de la Question jurassienne, prononcera ensuite un discours laudatif sur l'Assemblée interjurassienne.

J'ai maintenant l'honneur de remettre le Prix du fédéralisme 2017 aux représentants du canton du Jura : Madame Stéphanie Barthoulot, présidente du gouvernement jurassien, et Monsieur Charles Juillard, ministre ; au représentant du canton de Berne : Monsieur Hans-Jürg Käser,

conseiller d'État ; au secrétaire général de l'Assemblée interjurassienne, Monsieur Emanuel Gogniat, qui remplace Monsieur Dick Marty, président de l'Assemblée interjurassienne et ancien conseiller aux États, absent en raison d'un déplacement à l'étranger.